

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**  
Séance du 14 mai 2018

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
Afférents au Conseil Municipal	<b>14</b>
En exercice	<b>13</b>
Nombre de présents	<b>11</b>

**Date de convocation** :  
9 mai 2018

L'an deux mille dix huit  
et le 14 mai 2018 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu  
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

**Date d'affichage** :  
22 mai 2018

**Présents** : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Christelle MARTINEZ MINATI- Jean  
François PATTE- Christèle JACKIEWICZ- Sandrine RAMES- David VALETTE -  
Charlène GRABIE - Marie JAMIN- Lionel AZEMAR- Vincent ROUILLET-Edgard  
PAYRASTRE

**Excusés** : Nathalie FRIQUART-Lionel PERRET - Florence SIORAT

**Procurations** : Nathalie FRIQUART a donné procuration à Sandrine RAMES-  
Lionel PERRET a donné procuration à Laurence KLEIN

Madame Charlène GRABIE a été nommée secrétaire.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.**

**I – DELIBERATIONS :**

**N° 2018-26- OBJET : Cession d'une parcelle de 42 m<sup>2</sup> à la famille POLTORAK**

Madame le Maire informe le Conseil que la famille POLTORAK a fait une demande à la municipalité afin d'acquérir la parcelle ZD 49 de 42m<sup>2</sup>.

La parcelle ZD 49 est un espace vert comportant des plantations. Monsieur POLTORAK assurera pleinement son entretien, prendra en charge la totalité des frais liés au défrichage du terrain ainsi que les frais de géomètre et d'acte notarié.

Dans ces conditions Madame le Maire est favorable pour céder la parcelle ZD 49 à la famille POLTORAK pour 1€ symbolique.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :**

De céder la parcelle ZD 49 à la famille POLTORAK pour la somme symbolique de 1€.

**CCAS N° 2018-02 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif 2017 du CCAS.**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.  
Vu le vote du Budget Primitif de l'exercice 2017 en date du 3 avril 2017.

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017.

Madame la Présidente ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame DE LACHADENE Inès.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi :

#### **COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS 2017**

		<b>Dépenses (colonne 1)</b>	<b>Recettes (colonne 2)</b>	<b>Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)</b>
<b>Section fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2017	677.35	700	+22.65
	Résultats antérieurs reportés 2016		574.79	+574.79
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>+ 597.44</b>
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2017			
	Solde antérieur reporté 2016			
	Solde global d'exécution			
	<b>Résultats cumulés 2017</b>			<b>+597.44</b>

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017, arrêté comme présenté ci-dessus.

#### **CCAS N° 2018- 03 - OBJET : Approbation du compte de gestion du CCAS 2017**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Madame la Présidente dit que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisé par le Trésorier, Monsieur Philippe HABONNEL, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du CCAS.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Madame la Présidente et du Compte de gestion du Trésorier ;

#### **Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

#### **CCAS N° 2018- 04 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2017**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du CCAS de l'exercice 2017

#### **Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.**

Constatant que le Compte Administratif du CCAS fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **597.44 €**

A savoir :

Résultat exercice 2017 : 22.65 €

Résultat 2016 reporté ex. 2017 : 574.79 €

- D'où un excédent de fonctionnement cumulé de 597.44 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : <b>Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2017</b>			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES.....	0	0	
RECETTES.....	0	0	
RESULTAT EXERCICE .....		0	
REPORT EXERCICE PRECEDENT		0	
RESULTAT CUMULE CLOTURE EX		0	
RESULTAT FINAL		0	
EXCEDENTOU BESOIN DE FINANCEMENT...			0

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2018**

<b>A) EXCEDENT</b> - Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	
<b>Solde disponible :</b> .- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	597.44 €
<b>B) DEFICIT</b> - Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2017, arrêté comme présenté ci-dessus.

## **II – Sujets soumis à discussion :**

### Commission urbanisme :

**Révision du Plan Local d'Urbanisme** : les OAP (Orientations d'Aménagement de Programmation) sont en cours de finalisation.

La révision est en phase 5 ; les instances paritaires vont être consultées. L'enquête publique devrait démarrer en septembre.

### Commission entretien des bâtiments et des espaces verts :

**Projet extension rénovation de la salle polyvalente.** L'appel d'offres pour la maîtrise d'ouvrage a été publié. Date limite de réception des dossiers : 25 mai 2018. Le dossier a été demandé par une vingtaine de sociétés. Réunion de la Commission Appel d'Offres pour l'ouverture des plis : 25 mai à 19h.

3 candidats seront sélectionnés pour audition.

Le pré projet prévoit :

**EN PARTIE HAUTE (niveau place et mairie) > surface totale à créer: 265 m2**

Création d'une salle des fêtes comprenant :

- **une grande salle de 150 m2 (150 personnes):**

- recoupable en deux salles de 50 + 100 m2 pour les besoins notamment de Yoga et gymnastique (20-30 personnes)
- compris des rangements latéraux (alcoves existantes et créées fermées)
- un office de 20 m2 directement accessible depuis l'extérieur
- un coin bar de 10 m2, attenant à l'office et ouvert sur la salle
- un local de rangement de 20 m2 recoupable en secteurs
- des sanitaires de 30 m2
- une circulation de 10 m2.

A l'extérieur, **un parvis couvert de 80 m2** ouvert côté Sud et Ouest reliera la salle des fêtes au bâtiment de la Mairie. Intégré au nouveau bâtiment et accessible depuis ce parvis, il sera créé: - un sanitaire public de 10 m2; - un auvent clôturé de 15 m2, avec point d'eau et facile d'entretien pour les besoins de cuisson extérieure (plancha...). Accès direct vers l'office. Prévoir un point d'eau.

La partie de bâtiment existant côté Sud (couverte à 4 pentes) sera conservée (structure et couverture). La partie Nord du bâtiment sera entièrement transformée pour y intégrer les surfaces supplémentaires nécessaires. (pas d'extension côté Sud).

**EN PARTIE BASSE (niveau boulodrome) > surface totale à créer: 110 m2**

Création d'un pôle associatif comprenant :

- une salle de bricolage de 30 m2 avec rangements
- une salle de musique de 30 m2 avec rangements
- une salle de réunion de 30 m2 avec coin bar et rangements
- un bloc sanitaires (2 WC) accessible par un dégagement commun intérieur (ou un sanitaire par salle directement attenant) 20 m2.

Chaque salle aura son accès indépendant depuis l'extérieur et donnera sur un parvis abrité.

### **Les aménagements extérieurs**

Les espaces situés au Sud de la Mairie et de la salle des fêtes sont les lieux de festivités et d'activités extérieures communales. Le projet de la salle des fêtes devra s'ouvrir vers ces lieux.

L'espace à l'arrière de la Mairie :

- en partie haute sera nettoyé des préfabriqués et anciens sanitaires pour y créer un espace vert (à concevoir avec le projet salle des fêtes / option). Accès office salle des fêtes et logement arrière de la Mairie à maintenir.

- en niveau bas (boulodrome) sera conservé en lieu polyvalent (stationnement, accès ateliers municipaux, boulodrome).

Les connections entre ces deux niveaux seront retraitées par un cheminement côté est, en prolongement du parvis, intégrant un escalier et formant balcon sur la rue. Le talus sera ainsi également retraité, afin de valoriser le projet dans son intégration urbaine et son rapport avec la rue. A concevoir avec le projet de la salle des fêtes.

### Pré projet :



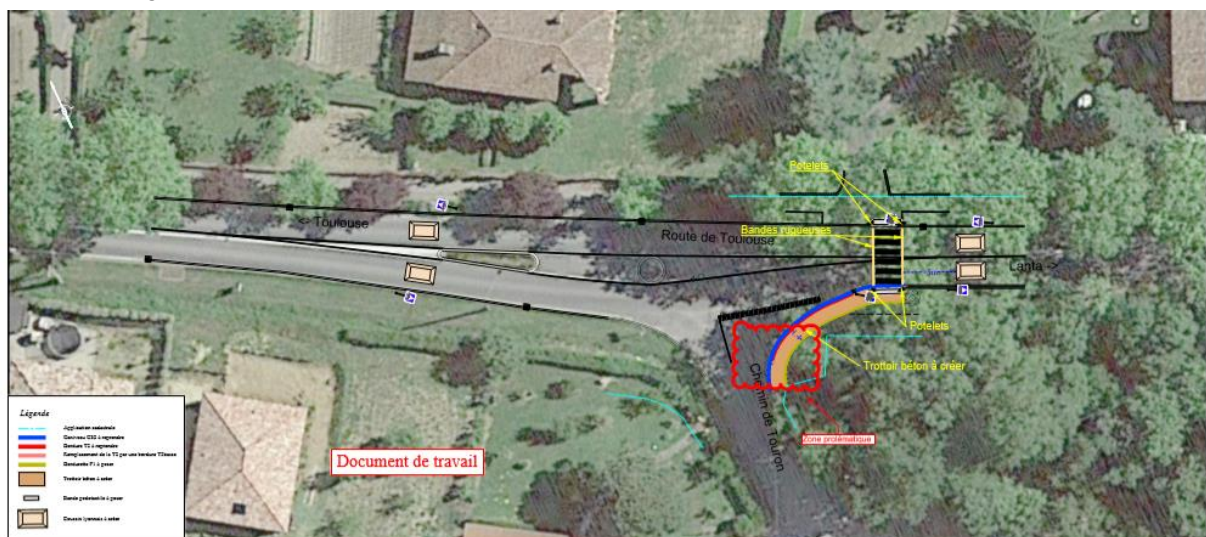
### Voirie

M. David Valette présente les dossiers relatifs à la réfection du chemin des orphelines (15 120,00 € TTC) et l'aménagement du parking de la cité des jardins (5 446,80 € TTC) en bordure de la RD1. Les deux devis sont prévus en bicouche. Les élus préféreraient un enrobé. Le cout est cependant 5 fois plus élevé. Concernant la réfection du parking Cité Jardins, la question se pose de reporter ces travaux pour les coupler à la mise en place d'un nouvel abri bus (déplacement de celui situé en face de la mairie). Compte-tenu de la situation d'handicap d'une résidente, les travaux seront réalisés en priorité. Les deux devis sont validés.

Les nids de poule seront comblés courant mai.

L'aménagement du croisement entre le chemin du Touron et la RD1 est programmé et sera réalisé cette année. Le projet prévoit la mise en place de ralentisseurs, traversée piétons et trottoirs.

### Pré projet :



Sujets divers :

Agenda

- Mardi 15 mai 17h Auriac sur Vendinelle – Tirage au sort jurés d’assise
- Jeudi 17 mai 19h Réunion parents d’élèves
- Vendredi 25 mai 19h : commission Appel d’offres ouverture des plis « Réhabilitation salle polyvalente »
- Dimanche 27 mai 9h : Foulée de la Soledra
- Samedi 2 juin 20h30 : Concert St Foy d’Aigrefeuille
- Dimanche 3 juin : marché de créateurs organisé par le Comité des Fêtes
- Samedi 9 juin 19h : représentation de l’association Théâtre.
- Lundi 4 juin 18h30 : réunion d’adjoints
- Lundi 11 juin 20h30 : Conseil municipal

**La séance est levée le lundi 14 mai 2018 à 22H00.**

**Le prochain Conseil aura lieu le lundi 11 juin 2018 à 20H30.**

## Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2018-26- OBJET : Cession d'une parcelle de 42 m<sup>2</sup> à la famille POLTORAK

CCAS N° 2018-02 - OBJET: Présentation et vote du Compte Administratif 2017 du CCAS.

CCAS N° 2018 -03 - OBJET : Approbation du compte de gestion du CCAS 2017

CCAS N° 2018- 04 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2017

Ont signé les membres présents :

<b>NOMS - PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>	<b>SIGNATURES</b>
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	er 1 Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	ème 2 Adjoint	
PERRET Lionel	ème 3 Adjoint	Absent procurat ion donnée à Laurence KLEIN
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	Absente procurat ion donnée à Sandrine RAMES